



# Protocole d'action en cas de violences sexistes ou sexuelles

publié le 27/03/2026

---

## Descriptif :

Protocole d'action en cas de violences sexistes ou sexuelles au sein des écoles et établissements scolaires

---

**La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sont, pour le ministère de l'Éducation Nationale, des impératifs, qui nécessitent la mobilisation de toutes et tous, à tous les niveaux : écoles, collèges, lycées, services académiques et administration centrale.**

C'est pour répondre à cet enjeu que **ce guide rassemble, sous un format opérationnel, un ensemble de fiches rappelant le cadre et les procédures à mettre en œuvre** en cas de signalement d'une situation de violence sexiste et sexuelle.

L'enjeu est de permettre à chacune et chacun :

- ▶ de connaître son rôle,
- ▶ ses responsabilités et
- ▶ d'être sécurisé dans la mise en œuvre des actions à conduire, de manière homogène et standardisée :

---

 [protocole-d-action-en-cas-de-violences-sexistes-et-sexuelles-125861](#) (PDF de 866.1 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.